

... valeur, il s'en présente une autre qui n'est pas non plus sans importance aux yeux de ceux qui conservent quelque respect pour les traditions et pour les coutumes d'un pays. Dans le Nord de la France, comme dans toute l'étendue des Flandres, chaque ville a sa Grande-Place. C'est là qu'aux jours de fêtes ou de deuils publics, aux jours d'émotion populaire, aux jours d'élections, la foule se porte instinctivement, car elle sait que là est le cœur de la cité, le centre de sa vie, de son activité. La Grande-Place est pour nous ce qu'était le forum pour l'ancienne Rome. C'est, en un mot, la place du peuple, et l'on ne saurait sans commettre un non-sens lui donner le nom d'un prince ou d'un empereur.

Nous espérons bien que la question sera soulevée dans une des prochaines séances du Conseil municipal et que nos élités montreront qu'ils sont citoyens de Roubaix avant d'être courtisans de l'Empereur.

J. REDOUX.

La pétition suivante vient d'être envoyée au Sénat :

**A Messieurs les Membres du Sénat français.**

Messieurs les Sénateurs, Les soussignés, tous habitants de la ville de Roubaix (Nord) prennent la respectueuse confiance d'appeler l'attention du Sénat sur la législation qui régit la responsabilité civile des Communes.

Les troubles dont notre ville a été le théâtre, en mars 1867, viennent d'avoir pour conséquence de nous frapper d'une imposition extraordinaire de six centimes un quart pendant quatre années, imposition qui sera bientôt suivie d'une autre, pour compléter le remboursement des dégâts de l'Émeute s'élevant à environ 300,000 fr.

C'est une charge d'autant plus lourde que notre cité, qui compte 65,000 habitants, dont huit mille à peine sont imposés, (le reste de la population représentant la classe ouvrière ne payant rien,) que, déjà, en dehors de cette nouvelle imposition, les contributions et les centimes additionnels pour la ville de Roubaix, se chiffrent par la somme énorme de plus de 1,400,000 francs, dont près de 900,000 retournent à l'État.

En face de cette situation, les soussignés sont amenés, dans un esprit de justice et d'équité, à désirer la révision d'une législation qui remonte à des temps, sous tous rapports, fort différents des nôtres, car c'est par le décret du 10 vendémiaire, an IV, que fut organisée la responsabilité des communes pour ce qui regarde les dévastations, vols et pillages commis par des attroupements ou rassemblements.

Un pouvoir nouveau et faible encore, un pays troublé, la protection et la défense de l'ordre remises aux mains des citoyens que la loi venait d'armer, expliquent alors, et peuvent justifier les dispositions parfois draconiennes de cette loi.

Mais aujourd'hui, les soussignés se croient autorisés à demander si elle répond bien encore à la situation, en présence des changements survenus depuis 70 ans dans la société, et surtout lorsque le développement et les nécessités de l'industrie ont groupé dans certains centres des multitudes de travailleurs qui ont reçu le droit de se réunir pour discuter leurs intérêts.

En effet, la garde nationale n'existant plus que comme exception, et n'étant pas remplacée dans beaucoup de villes industrielles par une garnison, cette loi, qui n'est autre qu'une loi de circonstance, n'est-elle pas inexorable au temps où nous vivons, quand, sur les communes déshéritées de tous moyens de répression, comme l'était Roubaix le 16 mars 1867, elle fait peser la responsabilité des rassemblements transformés par une excitation instantanée en agents de dévastations?

Non seulement l'article 6 de la dite loi de vendémiaire contient cette règle impérative : Les dommages matériels ne pourront être moindres que la valeur entière des objets pillés et choses enlevées, mais encore, ce qui nous frappe le plus, c'est que, s'écartant des règles que la raison indique quand il s'agit d'indemniser la victime d'un dommage, elle place, à côté de la réparation, une pénalité qui fait du malheureux commun un bénéficiaire de la partie lésée.

En effet, l'article 7 du titre V de cette loi, à propos des vols et pillages, oblige la commune à restituer les choses en même nature, ou à en payer l'importance, sur le pied du double de leur valeur.

La loi est dure, il faut la subir, mais ne serait-il pas opportun de la modifier, eu égard à la situation des communes désarmées?

Nous croyons qu'il est équitable de réviser cette législation spéciale et d'en faire disparaître surtout cette énormité de doubler la somme de la perte constatée.

Cette mesure qui a pu avoir dans les temps sa raison d'être, et que le législateur de l'an IV a prise, en dépassant la limite du juste, pour susciter des défenseurs à l'ordre public en péril, ne peut aujourd'hui qu'à froisser notre population, dans ses sentiments instinctifs de voir ses charges allourdies pour donner un bénéfice à ses victimes.

En soumettant ces observations au Sé-

nat, les soussignés osent espérer qu'elles seront favorablement accueillies et qu'elles trouveront dans la haute Assemblée l'appui qui pourrait les faire prendre en considération et provoquer la révision de cette partie de la législation communale.

Veuillez agréer l'assurance de nos sentiments de haute considération et de profond respect avec lesquels les soussignés ont l'honneur d'être

Messieurs les Sénateurs, Nos très humbles serviteurs, Roubaix, le 25 mars 1869.

Cette pétition est suivie d'un nombre considérable de signatures.

M. Brassier, secrétaire-général de la préfecture du Nord, est nommé préfet d'Eure-et-Loire.

M. Dausse, Sous-Prefet de Pamiers, est nommé Secrétaire-Général de la Préfecture du Nord.

La nuit dernière, un violent incendie éclaté à Tourcoing et a pris, en peu d'instants, une grande extension. Deux filatures, l'une appartenant à M. Mazure et exploitée par M. Eugène Fanyau, l'autre appartenant à M. Motte ont été la proie des flammes ainsi qu'un bâtiment y adossé.

Aux premiers sons de la cloche d'alarme, toutes les autorités de la ville étaient accourues sur le lieu du sinistre et avaient organisé les secours. C'est à leur énergie et au courage de corps des pompiers que l'on doit la préservation des maisons voisines. On nous dit que plusieurs personnes se sont particulièrement distinguées. Nous regrettons de ne pouvoir citer leurs noms.

La perte totale, en bâtiments et marchandises, est évaluée à 330,000 fr.; elle est en partie couverte par des assurances. La cause du sinistre est inconnue. Cent ouvriers environ demeurent sans travail.

A dater du 1er avril, le train partant de Tournai pour Bruxelles (midi) : 9 h. 12 du matin est supprimé. Ce train partira à 8 h. 7 m. du matin en correspondance avec le train partant actuellement de Lille à 7 h. 45, et dont le départ aura lieu à 6 h. 55 matin pour arriver à Tournai à 8 h. du matin.

L'année dernière tout le monde a lu avec le plus vif intérêt dans les journaux du Nord, la manière vraiment merveilleuse avec laquelle le statuaire modèleur en cire de l'Académie de Paris a restauré l'admirable tête de jeune fille, attribuée à Raphaël et qui est au musée Wicart, de Lille. Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que l'artiste auteur de cette restauration, M. J. T. Rich, vient d'exposer le 4 avril, près l'église et devant l'Exposition des Beaux-Arts, son magnifique musée de statues en cire qui a fait tant de bruit lorsqu'il était boulevard des Capucines, à Paris. On cite en première ligne, parmi les œuvres nouvelles de ce Musée, le Pope Pie IX un vrai chef-d'œuvre ainsi que les derniers adieux de Louis XVI et de Marie-Antoinette; puis dans un autre genre, les types hideux des empoisonneuses de Marseille et l'horrible Joye, l'herboriste.

Au marché aux grains de Lille d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 29 cent. à l'hectolitre.

Pour toute la chronique locale : J. REDOUX.

Au moment de la rentrée des vacances de Pâques, on nous prie de rappeler l'excellente installation du Pensionnat des Dames de Marie, à Mouscron. Nous croyons bien faire en recommandant tout particulièrement cette institution où les jeunes personnes reçoivent une éducation complète et qui offre aussi aux parents toutes les garanties désirables sous le rapport hygiénique.

Messieurs les actionnaires de la compagnie immobilière du Nord, société à responsabilité limitée, au capital d'un million de francs, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 26 Avril à une heure et demie à la Banque de Belgique à Bruxelles

Ordre du jour : Transformation de la Société en Société anonyme. — Modifications aux Statuts.

8697

### Le Printemps.

L'avez-vous vu ? — qui le retarde ? Les oiseaux ne sont pas contents, Le monde des lilas bavarde, A quoi pense donc le Printemps ?

On l'a cependant vu, naguère, Vers Paris, marchant à grand train. Effrayé par les bruits de guerre, Aurait-il rebroussé chemin ?

Aurait-il parlé politique ? Et l'aurait-on coffré, sortant D'une réunion publique De Montmartre ou de Montmartant ?

Où, pris d'un scrupule baroque, Aurait-il refusé, plutôt, De paraître à la même époque Que les Couleuvres de Vouillot ?

Où bien encore, usant d'astuce, Et nous devançant sur le Rhin, Aurait-il été dire en Prusse Qu'il nous attend à Berlin ?

Enfin, que diable peut-il faire ? Pourquoi ne se montre-t-il pas ?

Lui, si ponctuel d'ordinaire, Où peut-il être allé ses pas ?

Vrai son absence m'inquiète. Si, comme pour un aigora Affichés, récomposés honnête A qui nous le rappellera ?

Printemps, printemps, qui le retarde ? Les oiseaux ne sont pas contents, Le monde des lilas bavarde... — Nous fera-t-il poser, Printemps ?

### FAITS DIVERS

La grande revue des volontaires anglais qui devait avoir lieu à Douvres le jeudi de Pâques, a été contrariée par un temps affreux. On a profité d'une éclaircie pour faire le défilé et le combat simulé. La flotte n'a pu profiter qu'un faible concours aux opérations; elle a eu beaucoup à souffrir de la tempête; le brick-école, le Ferret de 8 canons, est venu se briser contre la jetée de l'amirauté; son équipage a pu être sauvé au moyen de cordages.

On signale des ouragans dans toutes les parties de l'Angleterre.

Nous lisons dans le Journal de Paris :

Paris qui s'amuse n'a certainement pas oublié qu'un soir, sur le petit théâtre de la Tour d'Auvergne, débuta, que bien, que mal, mais plutôt mal que bien, dans le rôle d'Hermione, une tragédienne étrangère de qui le nom, un des plus beaux de l'aristocratie hongroise, fut pour nous, en pareil lieu, l'objet d'une grande curiosité et d'une plus grande surprise.

Il y a de cela trois ou quatre ans, sauf erreur. Depuis lors, depuis ce four mémorable, la noble artiste fit le plongeon très-à-propos, et l'on n'entendit plus parler de Mme la comtesse B... Mais la voici revenue sur l'eau, — l'eau de Seine, — et, si l'on en croit le Sport, qui signale sa présence à Paris, cette dame, après sa brusque démission, aurait fort bien employé son temps. Étranges ses aventures et curieuses ses métamorphoses.

De Montmartre aux Pyrénées, le lendemain de son échec, elle ne fit qu'un saut. Une étoile la menait. Ses aptitudes dramatiques, que la France avait méconnues, furent mieux appréciées en Espagne à Madrid. Elle charma, dit-on, la ville et la cour, et même son talent, son savoir, sa haute intelligence lui concilièrent d'augustes sympathies.

Comme elle goûtait les joies de ce premier triomphe, un orage éclata en Castille, celui dont Prim et Serrano avait assemblée les nuages; guerre civile, révolte militaire, et bientôt la chute de la dynastie.

Au premier coup de canon, la comtesse qui peut être n'avait pas encore joué les travestis, endossa le costume masculin, ceignit l'épée, courut au feu. C'est parmi les défenseurs du trône qu'elle vint se ranger, et le pont d'Alcolea la vit combattre vaillamment sous les ordres du marquis de Navaliches. Sa conduite en cette occasion lui a valu les honneurs du jour et le grade de sous-lieutenant.

Pourquoi non ? La femme-hussard est célèbre, aussi Miles de Fœreig, et le cas même n'était pas rare chez nous, à l'époque de la Révolution. Les Souvenirs d'un émigré français en rapportent notamment deux exemples peu connus. Dans un combat près de Thuin, en Belgique, le comte de Neuilly allait pourfendre un joli petit soldat, qui, après avoir fait siffler neuf balles à ses oreilles, n'avait plus à lui opposer que la baïonnette, lorsque soudain il abassa son sabre, en attendant ce cri : « Grâce ! je suis une femme ! » Née aux environs de Lille, d'une famille bourgeoise, cette amazone avait suivi son amant, entraîné de force sous les drapeaux.

Dans la légion de Damas, corps d'infanterie formé au delà du Rhin par la noblesse royaliste, à côté d'un gentilhomme nommé M. de la Houssaye, on remarquait partout, pour sa tenue et sa bravoure, un compagnon fidèle, le chevalier, son frère. Sur le compte de cet intrépide M. de Neuilly ayant conçu certaines doutes, les changea en certitudes, une nuit que, par hasard, après d'un feu de broucra, sa curiosité fut servie par le sommeil du jeune héros et quelque désordre en sa toilette. Le chevalier de la Houssaye n'était autre que Mme de la Houssaye, transformée en Bradamante par l'amour conjugal.

A la journée de Dinan, dit notre auteur, son mari fut blessé; elle le transporta à l'ambulance, le fit panser, l'achemina vers l'hôpital et revint combattre. Au canal de Louvain, M. de la Houssaye, tué d'une balle à la tête; sa femme l'emleva, le coucha dans un fossé, le recouvrit de terre avec sa baïonnette, et reprit son poste. Elle fit partie de l'expédition de Quiberon, fut prise et condamnée à mort. De braves Bretonnes lui ayant fait parvenir des habillements de son sexe, elle se sauva. En 1814, je l'ai aperçue, toujours vêtue en homme, au Palais-Royal. Elle fut nommée chevalier de Saint-Louis.

Mais revenons à notre contemporaine madgyare. Elle, dans la mété, ne suivait pas son époux, — au contraire, — et son roman militaire tourna d'autre façon. Il advint qu'un service, à la guerre, le sous-lieutenant s'évanouit de son cheval, et que celui-ci, parait-il le paya de retour. Sans doute, comme dans les Blancs et les Bleus, l'on eût au plus tôt célébré le mariage au tambour, sans une difficulté considérable, l'existence d'un premier mari. Mais, au pays de Gusman, connaît-on les obstacles ? La comtesse recourut aux

tribunaux de sa patrie, demanda le divorce l'oblat, et se remaria l'uniforme, puis convola en seconde noces.

Est-ce tout ? Non pas, et toujours au dire du Sport, ce la valeureuse personne, qui se trouve aujourd'hui dans nos murs, occupe, dans le palais d'une reine exilée, les fonctions de dame d'honneur.

Et l'on accuse d'in vraisemblance les contes de M. Ponson du Terrail !

La Prusse vient d'emprunter de nouveaux millions de thalers pour activer les travaux destinés à protéger les rivages de la Baltique et de la mer du Nord que le génie prussien a reconnues être le plus favorables à un débarquement de troupes.

Deux négriers contenant deux cent quinze esclaves et un équipage de quinze hommes ont été capturés par le Penguin, bâtiment anglais, en vue de Madagascar. (International.)

Le Constitutionnel croit savoir qu'il se produira des candidatures ouvrières à Paris.

Le Journal de Saint-Quentin publie une lettre d'un ouvrier tisseur en châles qui pose sa candidature dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Aisne.

Découpons dans le Petit Semainier politique, du Charivari, les amusantes prédictions qui suivent :

Lundi 29 mars. — Le grand off. (Lisez grand officiel), par suite d'une erreur d'impression (comme par hasard), insérera dans sa partie officielle un chapitre des Aventures de Rocabole. — Mardi 30 mars. — La pluie de communications qui redouble en ce moment sur les journaux fera dire à Cham que l'on a tort d'accuser le gouvernement de manque de sincérité, puisqu'il n'a jamais été plus communicatif. — Mercredi 31 mars. — Le Constitutionnel publiera l'avis suivant pour rassurer M. Prudhomme : Chaque jour de cette semaine nous avons envoyé un de nos rédacteurs prendre des notes sur les séances des réunions publiques afin de les offrir à nos lecteurs. Nous sommes forcés d'y renoncer; nos sept chroniqueurs ont été mangés en entrant, par les démagogues.

Jeudi 1<sup>er</sup> avril. — Un papetier du passage Jouffroy imagina un poisson d'avril à l'adresse de tous les passants. Il exposa à son étalage un très-joli portefeuille avec cette inscription : Nouveau portefeuille Ollivier.

Et chaque fois qu'un curieux avancera la main pour examiner ce portefeuille, le papetier, caché dans son arrière-boutique, enlèvera vivement au plafond au moyen d'une ficelle attachée ad hoc.

Vendredi 2 avril. — On reparlera de l'intention qu'aurait manifestée M. Haussmann de présenter sa défense au Sénat si le Sénat lui montre les dents.

De la chronique du même Charivari : On nous communique à l'instant un couplet patriotique chanté par M. Belmontet au banquet des médaillés de Sainte-Hélène sur l'air connu : En jouant du mirlouir. Le voici :

L'airain de la colonne  
Dont les preux sont épris,  
Sur les fils de Bellone  
Chez l'étranger fut pris.  
Qu'on est fier de se sentir  
Français, dit un vieux dicton,  
Au pied de ce mirlouir  
De ce grand mirlouir,  
De notre grand mirlouir,  
De notre grand mirlouir !  
Grand mirlouir !

Ces accents électrisèrent l'assistance, ajoute le Charivari, et les manchots se tapèrent dans les mains l'un de l'autre pour applaudir.

Plusieurs journaux officieux ont donné cette semaine la nouvelle suivante : M. de Maupas a pris un bain.

C'est la première fois que ces journaux nous informent de ce détail. Ce ne peut être pourtant la première fois que M. de Maupas prend un bain.

Dernières nouvelles. — S'il se fabrique une trame quelconque entre la France et la Belgique, à coup sûr c'est M. de la Guéronnière qui sera de navette. (Charivari.)

Les dames abondent — décidément, — au cours de langues comparées, à la Sorbonne. Je ne saurais blâmer ce noble essor, comme chante le tambour-major du Caïd. Il y a des leçons fort intéressantes, celle, par exemple, sur l'importance de l'accent dans l'orthographe des mots. Le professeur a débuté ainsi : — Supposz, chères élèves, que l'on eût d'entre-vous veuille annoncer à une amie que son mari est fort incommodé; sur ce dernier mot, elle oubliât l'accent. Eh bien, ce seul accent manqué lui fait dire que son mari est fort incommodé, ce qui n'est pas la même chose, n'est-ce pas, Mesdames ? (L'Eclipse.)

Aux offices de la semaine sainte, — à Ste-Clotilde, — une dame d'un embonpoint considérable faisait manœuvrer avec peine sa vaste crinoline au milieu de la masse compacte des fidèles. — Un monsieur qu'elle étouffait à demi, murmure assez haut pour qu'on l'entende : — Quand on est affligé d'une pareille corpulence, on devrait bien rester chez soi. — La dame se retourne :

Monsieur, priez Dieu que je devienne moins grosse; moi, je vais le prier pour que vous deveniez moins épais.

C'était vendredi dernier, — vendredi saint — l'anniversaire du fameux dîner des Livres-Mangeurs chez M. Sainte-Beuve. On en causait en haut lieu. Une très-

grande dame voulait en connaître les moindres détails. — A-t-on pris du café ? demandait-elle à un de ses cousins qui y était. — Certainement. — Et dans quel l'atmosphère ? — Oh ! fit en souriant le mari de la dame, ce devait être dans des tasses d'Idé. (L'Eclipse.)

La vent est aux élections et les préfets sont sous les armes. Voici une piquante anecdote dont l'authenticité m'est garantie.

Le préfet du département de... crut devoir mettre le maire de la commune de... en garde contre l'envahissement des idées subversives.

Monsieur le maire, j'apprends que l'opposition faite par les rouges s'organise dans votre commune sur une grande échelle. La propriété, la religion, la famille... Vous devinez le reste.

Courrier par courrier le maire répond :

Monsieur le préfet, C'est une colonie. Il n'y a dans toute notre commune qu'une grande échelle, et celle qui la possède ne la prête à personne. Du reste je donne des ordres au garde-champêtre afin que toute contravention à ce sujet soit l'objet d'un procès verbal.

Je suis, monsieur le préfet, etc., etc.

Il y a dans l'Impartial du Rhin une trop amusante histoire pour que nous ne nous en fassions pas l'écho :

Un beau matin on remet à M. Troplong deux lettres : l'une était de M. Valette, professeur à la faculté de droit; l'autre avait pour auteur le général Melinet, excellent musicien comme l'était l'ex-président du Sénat et son collègue dans cette haute Chambre.

M. Valette adressait au président du Sénat une étude approfondie sur l'art. 75 de la Constitution, qui dernièrement a fait tant parler de lui. Quant au général en chef de la garde nationale, il se contentait d'envoyer un morceau de musique composé par lui à la façon de certain air de J.-J. Rousseau, c'est-à-dire avec trois notes.

M. Troplong répondit à tous deux; mais, par le plus divertissant malentendu, M. Melinet reçut, en réponse à son morceau de musique, la lettre suivante :

Mon cher collègue, Je vous remercie de votre envoi. J'ordonne de la faire imprimer dans nos archives, et j'en ferai remettre un exemplaire à tous les membres de la Cour de cassation.

Voilà dévoué. Le président du Sénat, premier président à la Cour de cassation, Troplong.

Le général fut effrayé. Quant à M. Valette, ses élèves remarquèrent, ce jour-là, qu'il était fort inquiet en faisant son cours de Code Napoléon. En effet, il venait de recevoir la lettre suivante :

Mon cher collègue, Votre œuvre est charmante. Je l'ai jouée sur le violon. Parfait. Votre dévoué. Le président du Sénat, premier président à la Cour de cassation, Troplong.

Il paraît que la musique a grandement contribué à la fortune de l'ex-président du Sénat, feu M. Troplong. A ce sujet, le Gaulois fait cette juste et amusante réflexion : « Je ne savais pas que le violon pourrait conduire à la magistrature. J'avais toujours cru au contraire que c'était la magistrature qui conduisait au violon. »

Le Journal de Mâcon a reçu sous pli, sans nom d'auteur, la piquante épiquante qui suit, du président Troplong :

Sans être étonné de M. Troplong. Le premier président Troplong fit très aux progrès vulgaires. Et tout nouveau gouvernement. Enfin son noble dévouement. Aussi bien que ses honneurs.

M. Oscar Comettant raconte dans le Siècle une curieuse anecdote qui est en même temps un trait de mœurs :

Rien de plus extraordinaire qu'un mari en adoration devant les talents de sa femme. (Voir tous les maris de chanteuses, de comédiennes, de danseuses, de peintres, de pianistes et d'écrivains.) Mais cet excellent M. D... a reculé les bornes de l'admiration permise. Veuillez croire que je n'invente rien et que je suis ici l'écho fidèle de la réalité. — Il était un soir avec sa femme, harpiste amateur de talent, mais d'un talent médiocre après tout. Sous D... elle en jouait comme nul n'en joua jamais. On la prie de jouer après bien des compliments, bien des cérémonies pendant lesquels D... se livre à tous les jeux de physionomie d'un homme sûr du triomphe, elle prend son instrument. Parmi les auditeurs se trouvait un colonel de gendarmerie. Les cordes résonnent et D... parut ne plus appartenir à ce monde. Il est noyé dans l'ivresse de l'idéal. Enfin, il s'y élève et, après un grand point d'orgue... Gendarme, criez-le en tournant du côté du colonel de gendarmerie, son voisin, arrêtez cette femme, elle me tue !

La lieue des cours littéraires a publié cette semaine la conférence de M. Ernest Legouvé sur les domestiques d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. Nous ne pouvons en donner qu'un aperçu :

J'ai connu le domestique d'un médecin de province, qui, tout en conduisant le cabriolet de son maître, employait le temps des visites à lire les livres et les revues